



COMMUNE DE SOULTZEREN

SEPTEMBRE 2021

INFORMATIONS COMMUNALES

LA MAIRIE RECRUTE

Dans le cadre du **remplacement** d'un agent momentanément indisponible, la Commune recrute une personne pour **l'accueil et le secrétariat**.

Descriptif des missions : accueil physique et téléphonique du public, renseignement et orientation du public, gestion de la population et de l'Etat-Civil, gestion de la liste électorale et préparation des scrutins électoraux, gestion du recensement citoyen, urbanisme : enregistrement des demandes d'urbanisme et transmission aux organismes, gestion des réservations des salles communales, rédaction de courriers et d'actes administratifs, saisie comptable.

Profil recherché : sens de l'organisation, autonomie, rigueur, discréetion, qualités rédactionnelles et relationnelles, maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de bureautique.

Spécificité du poste : présence requise au dépouillement lors des scrutins électoraux.

Temps de travail : temps complet 35h00/semaine.

Date prévue de recrutement : mi-décembre 2021 ; Durée prévue du remplacement : 4 à 5 mois.

Les candidatures (lettre de candidature et curriculum vitae détaillé) sont à adresser pour le **jeudi 21 octobre 2021** à Monsieur le Maire de SOULTZEREN, 36 route de la Schlucht 68140 SOULTZEREN.

CONCERTATION DE LA POPULATION

Lors de la réunion publique qui s'est tenue le 2 juillet 2021, nous vous avions annoncé un projet de concertation avant la fin de l'année. Vous trouverez ci-joint un questionnaire à compléter et à déposer à la mairie pour le **vendredi 29 octobre 2021**. Nous exploiterons les résultats qui nous permettront d'éclairer nos futures décisions.

Chaque habitant est invité à le compléter. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles à la Mairie sur demande.

VIE ASSOCIATIVE

Message de l'Union Chorale

Après une longue interruption pour raison sanitaire, l'Union Chorale de Soultzeren a repris son activité le 1^{er} septembre 2021. Le chœur mixte, dirigé par M. Jacky KIEFFER, est composé d'une trentaine de membres. Il est aussi accompagné par 2 à 3 musiciens. Notre répertoire est varié (chants contemporains, classiques et profanes). Aucune connaissance musicale particulière n'est requise. Les répétitions ont lieu le mercredi de 20h15 à 22h00 à l'école élémentaire de Soultzeren. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas et venez nous rejoindre sans tarder !

L'Association Cré'Artys organise un Marché de Noël à la salle polyvalente du 19 au 21 novembre 2021.

Entrée libre, pass sanitaire et masque obligatoire (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur). Ouvert le vendredi 19 novembre de 14h00 à 18h00 et les samedi 20 et dimanche 21 novembre de 10h00 à 18h00.

JOURNÉE CITOYENNE LE SAMEDI 16 OCTOBRE 2021

Une Journée Citoyenne est organisée par la Commune le **samedi 16 octobre 2021**. Pendant cette journée, les habitants sont invités à se mobiliser bénévolement pour réaliser des travaux de nettoyage d'une parcelle forestière et d'entretien forestier avec les élus et les agents municipaux.

Le rendez-vous est fixé à 8h30 à l'atelier municipal (rue du Village, à côté du Centre d'Incendie et de Secours) où un petit-déjeuner sera offert aux participants. Les travaux se dérouleront jusqu'à 16h00. Le déjeuner sera également offert par la Commune.

Les participants s'équiperont de gants et d'une tenue et de chaussures adaptées.

JOURNÉE CITOYENNE

Bulletin d'inscription à déposer à la Mairie pour le vendredi 8 octobre 2021

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (mobile et/ou fixe) : Nombre de personnes :

TEL : 03 89 77 31 60
FAX : 03 89 77 00 85

HORAIRES
D'OUVERTURE
Lundi : 14h à 17h30
Mardi : 8h-12h et 14h-17h30
Mercredi : 8h-12h
Jeudi : 8h-12h et 14h-17h30
Vendredi : 8h-12h et 14h-16h30

COMMUNE DE SOULTZEREN – INFORMATIONS COMMUNALES SEPTEMBRE 2021

BATTUES DE CHASSE

- Sur les lots n° 1 et 2 (Association Chasse du Forlet - secteurs Nord et Est du ban communal) :
 - battues les 30 octobre (battue concertée), 20 novembre, 18 décembre 2021 et le 15 janvier 2022,
 - pousses les 23 octobre, 4 et 26 décembre 2021 et le 29 janvier 2022.
- Sur le lot n° 3 (Association St-Hubert du Boden - secteur Sud-Ouest du ban communal et les propriétés communales sur le ban de Stosswihr) : battues les 17 octobre, 30 et 31 octobre (battue concertée), 13 et 14 novembre, 27 et 28 novembre, 18 et 19 décembre 2021 et les 2 janvier, 15 et 16 janvier, 22 et 23 janvier, 30 et 31 janvier et 1^{er} février 2022.

Une signalisation adéquate sera mise en place par les chasseurs. La plus grande prudence est recommandée aux promeneurs évoluant dans les environs.

PRÉVENTION DES CRUES

Cet été encore des orages violents ont éclaté. Les mêmes effets se répètent, notamment la transformation de ruisseaux paisibles en torrents dévastateurs. Notre village a été épargné cet été mais nos voisins proches ont été fortement touchés. Il n'y a aucune raison tangible pour que nous soyons épargnés *ad vitam aeternam*.

Le principe de ces crues est souvent le même. Lors d'orages violents, les cours d'eau gonflent et se transforment en véritables torrents. La cinétique est très rapide et empêche toute action une fois le phénomène enclenché. Cette masse d'eau entraîne tout sur son passage, notamment des débris végétaux. Ceux-ci s'accumulent au passage des ouvrages (ponts...) et finissent par colmater le passage de l'eau. Le lit naturel est alors détourné et emprunte très souvent les rues.

Le vieil adage « mieux vaut prévenir que guérir » prend ici toute sa dimension. Le nettoyage des berges peut limiter voire empêcher ces phénomènes. Mais qui doit faire quoi ? Vous trouverez dans le croquis ci-dessous un résumé des droits et devoirs de chacun.

Le sauvez-vous ? Quelques conseils pratiques

1 Les coupes à blanc sont à bannir : les arbres sur les berges assurent la bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les érosions et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon par exemple).

2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favorisent le développement d'espèces indésirables telles que les plantes invasives. Les berges deviennent instables et la rivière sera polluée. Ces déchets peuvent être apportés dans les déchèteries mises en place par les collectivités.

3 Réaliser des coupes sélectives des arbres : il est nécessaire de couper les grands arbres menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à prévoir dans la strate arbustive de la berge et à la biodiversité. Il est ensuite nécessaire de replanter un arbre, ce qui peut se faire avec une simple bouture de souche (morceau de branche de 2 à 3 cm de diamètre planté dans le sol).

4 Éviter les protections de fortune : une protection de berge mal réalisée peut dégrader la stabilité de la berge et augmenter significativement les risques de dégâts sur les rives de cours d'eau. De plus ceci artificielise le lit naturel. Si des projets importants (route, maison, etc.) nécessitent un mur ou une berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme. Demandez conseil à votre syndicat de rivière car ces travaux sont soumis à des procédures administratives préalables auprès de la police de l'eau.

5 Retirer les embâcles et débris de grande taille : certains embâcles peuvent perturber les écoulements, par exemple sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les débris peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris comme les branches peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.

6 La végétation de rive constitue un véritable habitat écologique qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



Mes droits et devoirs

en tant que propriétaire riverain
d'un cours d'eau



Droit de propriété (Art. L215-2 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.

Droit de pêche (Art L435-4 du Code de l'Environnement)

Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (OFB ou associations agréées APPMA).

Devoir d'entretien régulier (Art. L215-14 du Code de l'Environnement)

Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et débris imposants présents dans le lit du cours d'eau, à l'élagage raisonnable de la végétation sur les berges, à la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide des alluvions, et à la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

Pour tous conseils techniques sur la gestion et l'entretien de votre terrain en bord de cours d'eau, nous vous invitons à contacter :

Rivières de Haute-Alsace,
100 avenue d'Alsace 68000
Colmar, Tél. : 03 89 30 65 20.

La prévention des risques est un véritable enjeu qu'il ne faut pas négliger. N'ayons pas de regrets et agissons.

CONNAISSEZ-VOUS LA VILLA SIDI-BRAHIM ?



Cette villa, construite en 1915 par une compagnie du 11^{ème} Régiment du Génie pour accueillir les officiers en arrière de la ligne de front, a été restaurée en 2019 par les membres du Comité du Souvenir Français de la Vallée de Munster. Ce bâtiment a été construit par le 11ème Génie/Compagnie 27/3 en septembre 1915, comme l'indique la plaque enfouie sous les décombres et retrouvée lors des travaux.

D'après la qualité et l'aspect de la construction, il est vraisemblable qu'elle devait abriter un poste de commandement divisionnaire.

Lorsque le Comité du Souvenir Français de Munster la visita en 2017, il apparut évident que, vu son état, si aucun entretien n'était entrepris, ce qui en restait allait tôt ou tard s'écrouler.

Après concertation, il fut décidé d'entamer un travail de consolidation, une remise en état paraissant hors de portée des possibilités du Comité du Souvenir Français de Munster.

Après des démarches auprès de la commune de Soultzeren et l'adhésion spontanée de Monsieur Christian CIOFI, alors Maire, ainsi que du garde forestier, une première journée de travail fut organisée.

L'ensemble des travaux ont représenté près de 1 200 heures de bénévolat. Pour les plus curieux et intrépides, voici un plan pour vous y rendre.



COMMUNICATIONS DIVERSES

- La mairie sera exceptionnellement fermée le **vendredi 12 novembre 2021**. En cas d'urgence, contactez le Maire ou l'un de ses Adjoints.
- La Commune procèdera aux **relevés des compteurs d'eau au mois d'octobre**.
- La **Banque Alimentaire** renouvelle sa **collecte de denrées alimentaires** non périssables à destination des personnes de notre département dans le besoin (conserves de légumes, viandes, plats cuisinés, fruits et poissons, huile, sucre, riz, pâtes, café, cacao, petits déjeuners, produits d'hygiène...). Vous pourrez déposer vos dons en Mairie, **du lundi 22 au vendredi 26 novembre**, aux horaires d'ouverture. Par avance, merci de votre générosité.
- La Commune et le Comité des Fêtes de Soultzeren proposeront à nouveau pour les fêtes de fin d'année une **vente de produits du terroir de Castillonnes** (Lot-et-Garonne), ville jumelée avec Soultzeren depuis 1976. Plus d'informations dans un prochain bulletin.
- Nous invitons les personnes se rendant au cimetière à stationner leur véhicule sur le parking prévu à cet effet dans l'impasse du Vieux Chemin et non le long de la route départementale.

VENTE DE FROMAGES DE SOULTZEREN ET DU JURA PAR L'ASSOCIATION SISNEY OLD SCHOOL

L'association de parents d'élèves « Sisney Old School » vous propose une vente de **fromages de différents producteurs du village ainsi que du Jura** pour aider au financement des projets de l'école de Soultzeren.

Si vous souhaitez les soutenir et/ou si vous aimez le fromage, merci de bien vouloir remplir le bon de commande ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de l'école élémentaire (21, route de la Schlucht) ou l'envoyer à l'adresse mail sisneyoldschool@gmail.com pour le vendredi 22 octobre 2021 au plus tard.

La distribution du fromage se fera à la salle polyvalente le **lundi 8 novembre 2021 de 16h00 à 18h00**.
Attention : toutes les commandes devront être retirées ce jour-là !

Certains fromages étant à la coupe, le poids des portions indiqué est approximatif. Le prix sera donc calculé en fonction de chaque portion. C'est pourquoi le paiement se fera au moment de la distribution par chèque à l'ordre de « Sisney Old School » ou en espèces.

Avec tous les remerciements des membres pour votre commande.

BON DE COMMANDE – FROMAGES

Nom et prénom : (si commande groupée :)

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Date limite de commande : Vendredi 22 Octobre 2021

Livraison : le Lundi 8 novembre 2021 de 16H à 18H à la salle polyvalente de Soultzeren

	Fromages / Produits	Prix / Poids	Nombre de portions	Total
 Vache « les locaux »	Ferme Lochert – GAEC du Forlet			
	Munster Fermier ~ 500 g	6€50 /pièce		
	Tommette nature	6€50 /500 g		
	Tommette Ail des ours	7€50 /500 g		
	Tommette aux 5 baies	7€50 /500 g		
	Ferme Schmidt – Les grands prés			
	Munster blanc aux noix ~ 250 g	3€80 /pièce		
	Munster blanc à l'ail des ours ~ 250 g	3€80 /pièce		
	Munster blanc au cumin/poivre vert ~ 250 g	3€80 /pièce		
	Barikass- tomme de montagne	7€50 /500g		
CHEVRE Bio <i>Ferme BARRE</i> <i>Chèvrerie du Londenbach</i>	Ferme Auberge Soultzersmatt – Famille Barth			
	Cœur de massif (lait issu de vaches vosgiennes)	9€50 /500 g		
	Gendarme bœuf (la paire)	3€50 /la paire		
	Frais nature ~ 120 g	3€00/pièce		
	Frais cendré ~ 120 g	3€30 /pièce		
	Frais ail des ours ~ 120 g	3€30/pièce		
	Frais mélange 3 baies ~ 120 g (poivre blanc, noir, baies roses)	3€30/pièce		
	Frais mélange fantaisie ~ 120 g (oignon, ail, persil, poivron, graines de moutarde jaune et noir)	3€30/pièce		
	Frais Bruschetta ~ 120 g (tomates, poivrons, ail, origan et basilic)	3€30/pièce		
	Frais ciboulette ~ 120 g	3€30/pièce		
Fromage du Jura	Frais Herbes de Provence~ 120 g (romarin, thym, basilic, marjolaine)	3€30/pièce		
	Frais Persillade ~ 120 g (oignon, ail, échalote, tomate, poivre, persil, ciboulette)	3€30/pièce		
	Frais Saveur mexicaine ~ 120 g (poivron, piment doux, tomate, oignon, ail, H. de Provence, poivre)	3€30/pièce		
	Comté « fruité » 9 à 10 mois	7€50 /500g		
	Comté « vieux » 14 à 15 mois	8€ /500g		
	Morbier	6€50 /500g		
	Raclette	6€50 /500g		
	Bleu de Gex	6€50 /500g		
	Mont d'or « petit » ~ 470 g	9€ /pièce		
	Mont d'or « moyen » ~ 670 g	12€ /pièce		
	Cancoillotte « nature » 250 g	3€50 /pot		
	Cancoillotte « ail » 250 g	3€50 /pot		
	Cancoillotte « vin jaune » 200 g	4€ /pot		
	Saucisse de Morteau (environ 400 à 450 gr)	8€50 /500g		
	Fondue suisse (2 personnes) 400 g	9€50 /sachet		

Consultation de la population

à déposer à la Mairie pour le vendredi 29 octobre 2021

Salle polyvalente

- Vous semble-t-elle adaptée ?
 - Oui
 - Non
- Si non pourquoi (réponse libre) ?
- Une réhabilitation vous semble-t-elle pertinente ?
 - Oui
 - Non

Eclairage public

L'éclairage public va être modifié cette année (mise en place de LED). Cela nous permettra de programmer chaque point lumineux. Dans ce cadre, êtes-vous pour ?

- Une réduction de l'éclairage la nuit (horaires à définir en fonction des saisons)
- L'extinction de l'éclairage la nuit (horaires à définir en fonction des saisons)

Bâtiment communal

Le bâtiment actuel de la mairie n'est plus adapté à cette fonction. Un déménagement est à envisager. Dans cette hypothèse, quel choix vous semble le mieux pour la future mairie ?

- Au-dessus de l'école élémentaire
- Construction neuve
- Ancienne poste

Vente en direct

- Pendant le confinement, une vente de produits locaux en direct a été mise en place à la salle polyvalente. Souhaiteriez-vous que cela perdure ?
 - Oui
 - Non
- Si oui, souhaiteriez-vous que plus de vendeurs soient présents ?
 - Oui
 - Non

Conseils municipaux

- Pendant le confinement, afin d'assurer le caractère public des conseils municipaux, ces derniers ont été retransmis en Facebook live. Sachant qu'ils sont à nouveau ouverts au public, souhaitez-vous que ce dispositif perdure ?
 - Oui
 - Non

Communication

- Aujourd'hui, la mairie communique par le biais du bulletin communal, d'un site internet et d'une page Facebook. Est-ce que ce mode de communication vous semble suffisant ?
 - Oui
 - Non
- Si non, des applications (payantes pour la commune) existent afin de rendre la communication interactive. Seriez-vous prêt à télécharger une application ?
 - Oui
 - Non

.../...

Usine rue du village

- Le dossier de la friche industrielle rue du village prendra du temps. Néanmoins, quelle serait pour vous l'activité à mettre en place sur la surface rendue disponible ?
 - Maisons individuelles (entre 3 et 4)
 - Résidence collective pour personnes âgées
 - Locaux artisanaux
 - Autres :

Aire de jeux

- Vous semble-t-il opportun d'aménager (tables, jeux, ...) et d'ombrager l'aire de jeux ?
 - Oui
 - Non

Journées citoyennes

- Seriez-vous prêt à aider la commune 1 à 2 fois par an au cours de journées citoyennes ? Ces journées peuvent être consacrées à des travaux de nettoyage dans des parcelles de forêt, d'entretien de chemins communaux, de destruction de plantes invasives...
 - Oui
 - Non
 - Autres idées de travaux (réponse libre) :

Embellissement du village

- Le fleurissement du village nécessite des ressources. Selon vous, cette opération doit-elle perdurer ?
 - Oui
 - Non
- Si oui, le volume de fleurs vous semble :
 - Insuffisant
 - Suffisant
 - Trop important
- Décoration de Noël et de Pâques. Seriez-vous prêt à aider la commune pour confectionner, donner des idées et mettre en place des décos ?
 - Oui
 - Non

Distributeur automatique de billets

- Souhaiteriez-vous un distributeur automatique de billets dans le village ?
 - Oui
 - Non

Réunion Publique

- Souhaitez-vous que les réunions publiques soient reconduites ?
 - Oui
 - Non
- Si oui, quels sujets pourraient être développés ? :

Facultatif

Nom :

Prénom :

Adresse :